



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 MARS 2021

N° : 2021-015
OBJET : Convention de mandat n°2120 - Milieux naturels et espaces verts 2021

Date de la convocation : **Jeudi 11 mars 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu de façon exceptionnelle au Complexe du Mas du Roux (40 rue du midi, Beynost) pour respecter les mesures sanitaires COVID.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 23	en droits de vote	: 79,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote	: 16,5
	Votant·e·s : 27	en droits de vote	: 96

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
	MME GUILLAS (<i>suppléante</i>)	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (<i>suppléant</i>)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (<i>suppléant</i>)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Chapuis à Mme Creuze
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
Mme Fautra à M. Quiniou (Métropole de Lyon)
M. Vincent à M. Quiniou

Madame la Présidente expose,

Ce mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Segapal concerne la mise en œuvre du plan de gestion forestier.

Il s'agit plus précisément de conduire des travaux d'entretien des plantations réalisées ces dernières années sur les anciennes peupleraies de la Touche, de Pont Mareau et du Rizan, ainsi que des travaux de récolte de la peupleraie du Grand Gravier.

L'enveloppe financière prévisionnelle qui comprend les travaux de gestion forestière et les honoraires de la Segapal est de 67 836 € TTC pour l'année 2021. Cet aménagement sera valorisé dans le cadre du partenariat avec Suntory France.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le mandat n°2120- Milieux naturels et espaces verts 2021 d'un montant de 67 836 € TTC
- **AUTORISE** madame la Présidente à signer la convention de mandat telle qu'annexée
- **DIT** que cette dépense sera imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE